



# Ouverture ou Reconduction

## d'une section aéronautique ou d'une activité aéronautique ou spatiale

### Des outils pour

**mieux FORMER**

**mieux ACCUEILLIR**

**mieux ACCOMPAGNER**

- **B.I.A.** (Brevet d'Initiation Aéronautique)
- **Atelier scientifique**
- **Club aéronautique scolaire**
- **T.P.E. - E.P.I. à thème aéronautique**

**« Découvrir une passion  
et en faire son métier »**

C.I.R.A.S.  
Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial  
RECTORAT  
53 avenue Cap de croix  
06181 NICE  
ciras@ac-nice.fr

# Sommaire

Les textes : Bulletin officiel n°11 du 12 mars 2015	3
Programme et niveau des connaissances de l'examen du brevet d'initiation aéronautique (BIA)	4
Etat des activités aéronautiques	5
Liste des élèves	6
Fiche Budget prévisionnel (Lycée) à compléter	7
Fiche Budget prévisionnel (Collège) à compléter	8
Les activités pratiques aéronautiques et les affaires financières	9
La formation du B.I.A.	9
Exemple d'autorisation parentale activités aéronautiques	10
Convention Nationale relative à l'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.	11
Convention type pour la mise en place d'un Brevet d'Initiation Aéronautique.	16
Convention de partenariat entre établissements (Organisation des cours du BIA)	18
Métiers et formations aéronautiques dans la région de PACA et au niveau national.	20
Evaluation	21

# Bulletin officiel n°11 du 12 mars 2015

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche >  
www.education.gouv.fr

- **Diplômes**

Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique  
décret n° 2015-193 du 19-2-2015 - J.O. du 21-2-2015 (NOR [MENE1500687D](#))

- **Diplôme**

Brevet d'initiation aéronautique  
arrêté du 19-2-2015 - J.O. du 21-2-2015 (NOR [MENE1500688A](#))  
[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86565](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=86565)

- **Brevet d'initiation aéronautique**

Programme  
arrêté du 19-2-2015 - J.O. du 21-2-2015 (NOR [MENE1500689A](#))

- **Diplôme**

Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique  
arrêté du 19-2-2015 - J.O. du 21-2-2015 (NOR [MENE1500690A](#))

- **Certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA)**

Programme : arrêté du 19-2-2015 - J.O. du 21-2-2015 (NOR [MENE1500691A](#))

**Obtention du CAEA par équivalence** : L'annexe 1 de l'arrêté du 19 février 2015, modifié par l'arrêté du 26 octobre 2016, relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA), publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 12 mars 2012, prévoit que sont dispensés des épreuves selon le tableau suivant le lien

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/listes\\_des\\_titres\\_et\\_qualifications\\_pour\\_les\\_dispenses\\_au\\_CAEA.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/listes_des_titres_et_qualifications_pour_les_dispenses_au_CAEA.pdf)

- **Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique**

Session annuelle des examens 2015  
note de service n° 2015-039 du 3-3-2015 (NOR [MENE1505167N](#))

# Programme et niveau des connaissances de l'examen du brevet d'initiation aéronautique (BIA)

## 1. Préambule

La France est un grand pays d'aéronautique, par son histoire, par l'importance et la diversité de ses pratiques, par la richesse et le dynamisme de son industrie. Elle est porteuse d'une véritable culture scientifique et technique de l'aéronautique et du spatial où se mêlent toutes à la fois une aviation sportive et de loisir, variée et vivante, une aviation militaire prestigieuse, une aviation civile dynamique et innovante. La diversité des métiers, des pratiques, professionnelles ou amateurs, est animée par une même passion et une grande exigence de rigueur. Le secteur aéronautique est un des secteurs les plus dynamiques de l'industrie et du commerce français. Nos avionneurs sont à la pointe de la technologie et beaucoup d'innovations dans ce domaine ont été et sont françaises. Toutefois, les métiers de l'aéronautique et du spatial et les filières de formation correspondantes sont encore souvent ignorés ou méconnus du grand public et notamment des élèves et de leurs parents. Dans ce domaine pluridisciplinaire, il est donc intéressant de proposer au plus grand nombre une initiation à la culture scientifique et technique aéronautique et spatiale à la croisée des secteurs professionnels, sportifs et éducatifs.

## 2. Objectifs généraux

La préparation au brevet d'initiation aéronautique (BIA) par son approche pluridisciplinaire permet :

- de donner plus de sens à la formation scolaire ;
- d'aborder les différentes facettes du domaine aéronautique et spatial ;
- de découvrir les filières menant aux carrières de ce secteur dans lequel il existe des débouchés variés.

Ainsi, un élève suivant une préparation au BIA trouvera souvent des facteurs de motivation et des éléments pour élaborer un projet personnel d'orientation.

## 3. Méthodologie et activités des élèves

L'enseignement se fera par une approche aussi concrète que possible. La relation avec les autres enseignements traditionnels sera recherchée. Les exposés seront illustrés abondamment de schémas, de photos, de maquettes, d'animations ou de vidéos pour faciliter la compréhension et l'assimilation. L'aérodynamique et la mécanique du vol pourront faire l'objet d'expérimentations permettant de montrer les phénomènes mis en jeu. La simulation de vol pourra aussi être utilement mise en œuvre pour faciliter l'assimilation des notions abordées au cours de cet enseignement. La préparation de voyages aériens permettra de concrétiser la plupart des notions de réglementation et de navigation. L'organisation de vols « découverte » est un moyen gratifiant et motivant de mettre en application tout ce qui est abordé dans la préparation au BIA.

Des visites d'installations aéroportuaires, d'ateliers de maintenance, d'entreprises de construction, de musées ou d'écoles aéronautiques, tout autant que des rencontres avec des professionnels, sont également souhaitables.

## 4. Organisation des enseignements

L'enseignement est dispensé à raison d'un volume horaire global minimal de 40 heures de cours, auquel peut s'ajouter un temps consacré à des activités expérimentales ou de mise en situation. Cet enseignement doit pouvoir s'adresser aux élèves des classes de 3<sup>ème</sup> de collège.

## 5. Programme

### 5.1 Présentation

Cette formation initie les élèves aux grands domaines de l'aéronautique et leur en donne un aperçu réaliste. Le programme permet de s'intéresser aux différents types d'aéronefs. L'élève ayant suivi cette préparation doit développer des connaissances et compétences en :

- **météorologie et aérologie ;**
- **aérodynamique, aérostatique et principes du vol ;**
- **étude des aéronefs et des engins spatiaux ;**
- **navigation, réglementation, sécurité des vols ;**
- **histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.**

Dans un esprit de liberté pédagogique, ces connaissances et compétences pourront être développées de façon globale au cours d'activités de synthèse (description d'un aéronef, préparation d'une navigation...).

### 5.2 – Architecture du programme, compétences et niveaux d'acquisition

Dans les tableaux ci-dessous définissant le contenu du programme, la colonne de gauche précise les compétences attendues, elles définissent le contrat d'évaluation pour chaque point des différentes parties du programme. Les niveaux d'acquisition des savoirs et savoir-faire, énoncés dans la colonne centrale, sont caractérisés par les niveaux ci-dessous. Chacun de ces niveaux cumule les compétences des précédents.

**1.Niveau d'information :** « je sais de quoi on parle », est un niveau d'information, il correspond à l'appréhension d'une vue d'ensemble d'un sujet et à la définition des termes de base. Les réalités sont montrées sous certains aspects de manière partielle ou globale.

**2.Niveau d'expression :** « je sais en parler », est un niveau de compréhension des principes, il correspond à l'acquisition de moyens d'expression et de communication. L'élève utilise les termes de la discipline et restitue des enchaînements logiques.

**3.Niveau de maîtrise d'outils :** « je sais faire », est un niveau d'application, il correspond à la maîtrise de procédés et d'outils d'étude ou d'action. L'élève sait utiliser, manipuler des règles, des principes, en vue d'un résultat à atteindre ou d'une explication à donner.

**4.Niveau de la maîtrise méthodologique :** « je sais choisir », est un niveau de savoir et d'autonomie, avec une capacité d'analyse, de synthèse et d'évaluation, il correspond à la méthodologie de pose et de résolution de problèmes. L'élève maîtrise une démarche. Cette liste de compétences attendues ne préjuge en rien, ni de l'ordre d'acquisition privilégié par l'enseignant, ni de la progressivité et de la redondance souvent nécessaire dans l'acquisition, ni des démarches pédagogiques mises en œuvre pour les atteindre. Les commentaires permettent de souligner la cohérence du programme sans inférer sur les choix pédagogiques

## 6. Programme de l'épreuve facultative écrite d'anglais

En référence aux programmes de l'enseignement des langues vivantes étrangères au collège (partie anglais), et plus particulièrement aux contenus culturels et domaines lexicaux (langages), le programme de l'épreuve facultative écrite d'anglais de l'examen du BIA porte sur les termes scientifiques et techniques du chapitre 1 Météorologie et aérologie, du chapitre 3 Étude des aéronefs et des engins spatiaux et du chapitre 4 Navigation, réglementation, sécurité des vols tels qu'ils sont définis dans le programme d'examen du BIA.



Comité d'Initiation Régional d'Aéronautique et au Spatial

**C.I.R.A.S.**

Le CIRAS (comité d'initiation régional à l'aéronautique et au spatial)  
RECTORAT  
53 avenue Cap de croix  
06181 NICE

**ETAT PREVISIONNEL  
ACTIVITES  
AERONAUTIQUES  
20 - 20**

**ETABLISSEMENT**

.....  
Nom de l'établissement (en capitales d'imprimerie)

Adresse : .....

Code postal : .....Ville .....

NUMERO NATIONAL DE L'ETABLISSEMENT : .....

Code RNE : .....

Cachet de l'établissement

Le chef d'établissement

Effectifs élèves par activité	Nb	<b>Responsable opérationnel</b> Personne en relation avec le C.I.R.A.S. pour toute négociation ou précision concernant l'organisation et la gestion de l'activité  NOM et Prénom  Tél :  Mail : <b>B.I.A. (Brevet d'Initiation Aéronautique)</b>  Total Nb heures de cours prévues ____ dont HSE____  Classes concernées :  Souhaitez-vous que les épreuves d'examen se déroulent dans votre établissement : OUI NON  Dans le cadre de la préparation BIA, Acceptez-vous des jeunes extérieurs à votre établissement OUI NON
Enseignements théoriques		
B.I.A. (Brevet d'Initiation aéronautique)		
Autre :		
Projets culturels divers (T.P.E.....)		
E.P.I. ....		
Activités techniques et scientifiques		
Aéromodélismes - Cerf-volant		
Micro et mini fusées - fusées expérimentales		
Construction d'aéronef grandeur		
Autre :		
Activités pratiques sportives		
Vol d'initiation/découverte (rayer mentions inutiles) : avion. ULM, planeur, parapente		
Autre :		
<b>TOTAL ELEVES CONCERNES</b>		

**Nature(s) et cadre(s) des activités**

Projet d'établissement		Autre :
Atelier scientifique		
Foyer socio-éducatif		
Club aéronautique scolaire		

**Partenaires (joindre copies conventions)**

Organisme (association, société.....)	Localité	Code postal	Secteur d'activité

Principaux intervenants :	Qualité		C.A.E.A.			Autres qualifications aéronautiques éventuelles <small>Précisez votre qualité (VV,PPL,CPL, ULM, VL, FI, IULM, IIV...)</small>		
	Nom - Prénom	E.N.	EXT	N° ou date d'obtention	Académie d'obtention	Pilote	Instructeur	Autre



## Fiche Budget prévisionnel (lycée) à compléter

Nature des Dépenses	Montant	Nature des Recettes	Montant
		<b>Etat</b> <b>Rectorat</b> DARIC ( <i>Délégation académique aux relations internationales et à la coopération</i> )  DAAC ( <i>délégation académique à l'action culturelle</i> ) Autres  DRAC ( <i>Direction Régionale des Affaires Culturelles</i> ) FASILD ( <i>Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations</i> )  Autres  <b>Europe</b> FSE ( <i>Fonds Social Européen</i> ) Autres  <i>Communes</i>  <i>Département</i>  <i>Association des parents d'élèves</i>  <i>Foyer socio éducatif</i>  <i>Participation lycée</i>  <i>Participation CFA</i>  <i>Fonds social lycéen</i>  <i>Famille</i>  <i>Equipe éducative</i>  <i>Association</i>  <i>Autres</i>  <b>Demande Région</b>	
<b>TOTAL 1</b>	€	<b>TOTAL 2</b>	€

TOTAL 1 = TOTAL 2

Si le projet en bénéficie, indiquer le nombre d'heures supplémentaires d'enseignants (HSE) :

## Fiche Budget prévisionnel (collège) à compléter

Nature des Dépenses	Montant	Nature des Recettes	Montant
		<b>Etat</b> <b>Rectorat</b> DARIC ( <i>Délégation académique aux relations internationales et à la coopération</i> )  DAAC ( <i>délégation académique à l'action culturelle</i> ) Autres  DRAC ( <i>Direction Régionale des Affaires Culturelles</i> ) <b>FASILD</b> (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations)  Autres  <b>Europe</b> FSE (Fonds Social Européen) Autres  <i>Communes</i>  <i>Département</i>  <i>Association des parents d'élèves</i>  <i>Foyer socio éducatif</i>  <i>Participation collège</i>  <i>Participation CFA</i>  <i>Famille</i>  <i>Equipe éducative</i>  <i>Association</i>  <i>Autres</i>  <b>Demande Conseil général</b>	
<b>TOTAL 1</b>	€	<b>TOTAL 2</b>	€

TOTAL 1 = TOTAL 2

Si le projet en bénéficie, indiquer le nombre d'heures supplémentaires d'enseignants (HSE)

## Les activités pratiques aéronautiques et les affaires financières :

Le montant de la **participation des familles** et le caractère facultatif de l'activité doivent faire l'**objet d'une délibération** du Conseil d'Administration. L'acte administratif correspondant sera transmis aux autorités de contrôle selon la réglementation en vigueur (art. L421-14 du Code de l'Education)

**Le B.I.A (brevet d'initiation aéronautique) :**

[http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=86567](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=86567)

**La formation comprend un volet théorique et un volet pratique facultatif.**

- Formation théorique de 40 heures minimum (gratuite): dispensées dans un établissement.
- Formation pratique (facultative) sous la forme de trois vols de 30 minutes chacun avec une **Participation forfaitaire des Parents**.

Le volet «formation pratique» des stagiaires B.I.A. est assuré par un Aéroclub avec lequel votre établissement établira une convention.

Les vols BIA :

**Assurances** : pendant les vols B.I.A., le stagiaire est couvert par L'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE de l'aéronef.

Les vols sont effectués : par des instructeurs, ou par des pilotes titulaires du CAEA et remplissant les conditions baptêmes.

### Documents ressources et pédagogiques

Livres :

- **Initiation à l'Aéronautique** (Cépadues). Niveau : Collège, lycée
- **Mon premier Brevet aéronautique** (Cépadues). Niveau : Collège, lycée
- **PPL** (Cépadues) Niveau : Collège, lycée

Youtube :

- **C'est pas sorcier** ( le planeur, les moteurs etc....)
- **Gligli** : <https://www.youtube.com/watch?v=ws8gZ8m5WdQ>

Sites :

<a href="http://www.ac-orleans-tours.fr/aero-scolaire/qcm/liste.htm">www.ac-orleans-tours.fr/aero-scolaire/qcm/liste.htm</a>	<a href="http://www.observatoire-metiers-aerien.fr/">http://www.observatoire-metiers-aerien.fr/</a>
<a href="http://coursdubia.pagesperso-orange.fr/">http://coursdubia.pagesperso-orange.fr/</a> <a href="https://www.lavionnaire.fr/">https://www.lavionnaire.fr/</a>	<a href="http://www.aeroemploiformation.com/">www.aeroemploiformation.com/</a>
<a href="http://lilienthal.institut-mermoz.com/DLP5_offline/dlp/default2.htm">http://lilienthal.institut-mermoz.com/DLP5_offline/dlp/default2.htm</a>	<a href="http://www.fnam.fr/fr/accueil">http://www.fnam.fr/fr/accueil</a>
<a href="http://www.coupe-vz.com/">http://www.coupe-vz.com/</a>	<a href="https://www.gifas.asso.fr/fr/">https://www.gifas.asso.fr/fr/</a>
<a href="http://ciras.ac-lille.fr/ressources-pedas/ressources-bia/les-cours">http://ciras.ac-lille.fr/ressources-pedas/ressources-bia/les-cours</a>	<a href="http://www.lesmetiers.net/orientation/p1_195928/les-metiers-de-l-aerien?dossiercomplet=true">http://www.lesmetiers.net/orientation/p1_195928/les-metiers-de-l-aerien?dossiercomplet=true</a>

# Autorisation parentale (type). Activités aéronautiques

ETABLISSEMENT : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Organisateur : ....., professeur de l'Option Aéronautique

Classes concernées : .....

Date des déplacements : .....

Lieu de rassemblement : .....

Transport : .....

*Il est demandé à chaque élève une **participation forfaitaire de .....** € pour les activités aéronautiques incluant 3 vols.*

**Remarque** : aucun vol ne peut être remboursé en cas d'absence, sauf sur présentation d'un certificat médical.

Nous vous prions de bien vouloir autoriser votre enfant à participer aux activités aéronautiques, et de remettre l'autorisation parentale ci-dessous accompagnée de votre règlement à ..... – Intendance.

✂ .....

Je soussigné(e), ..... responsable légal(e) de

l'enfant..... inscrit en classe de : .....

dans l'établissement scolaire : .....

l'autorise à participer aux activités pratiques de la section aéronautique.

Les Fédérations aéronautiques soutiennent les actions des aéroclubs en matière de BIA. Pour que mon enfant puisse bénéficier des primes attribuées à l'aéroclub pour la prise en charge partielle des frais des vols

J'autorise le club à saisir sur le site de la fédération l'état civil de mon enfant.

Je n'autorise pas la saisie de l'état civil de mon enfant sur le site de la Fédération entraînant la non obtention de la prime.

Joint mon règlement d'un montant de ..... €.  espèces  chèque

Banque : ..... N° chèque : .....

A rédiger à l'ordre de : **Agent Comptable**.....

**Joindre impérativement** : copie carte identité et assurance individuelle.

Fait à : ..... le .....

Signature Responsable légal(e)



## CONVENTION NATIONALE RELATIVE À L'INITIATION À LA CULTURE DES SCIENCES ET TECHNIQUES AÉRONAUTIQUES ET SPATIALES

### Établie entre les soussignés :

L'État

- le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par la directrice générale de l'enseignement scolaire ;
- le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, représenté par le directeur général de l'aviation civile ;

ET

Le conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS) représenté par son délégué général.  
Ensemble les « Parties »

Il est convenu ce qui suit :

### 1. Objet

L'objet de la présente convention est de promouvoir, par un partenariat entre les Parties, la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales notamment en favorisant, par un enseignement adapté, l'initiation d'un plus grand nombre de personnes.

Chaque partie s'engage à mettre en œuvre les dispositions de la présente convention pour répondre à son objet, conformément aux quatre arrêtés du 19 février 2015 relatifs au brevet d'initiation aéronautique (BIA), au programme du brevet d'initiation aéronautique (BIA), au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA) et au programme du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA).

## **2. Organisation du comité de suivi de la convention nationale**

### **2.1. Représentants permanents**

Pour la mise en oeuvre de la présente convention sont désignés :

- un représentant permanent par le directeur général de l'enseignement scolaire ;
- deux représentants permanents par le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale ;
- deux représentants permanents par le directeur général de l'aviation civile ;
- cinq représentants permanents au titre des fédérations aéronautiques par le délégué général du CNFAS.

Un des représentants désigné par le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est un coordonnateur académique représentant les groupes de coordination académique.

Chaque représentant permanent peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

### **2.2. Représentants associés**

Afin de pouvoir être associés et aider à la mise en oeuvre de la présente convention, peuvent être désignés des représentants associés, notamment :

- un représentant associé désigné par le ministre chargé de la jeunesse et sports ;
- un représentant associé désigné par le ministre de la défense ;
- un représentant associé désigné par le président de la fédération nationale de l'aviation marchande (FNAM) ;
- un représentant associé désigné par le président du groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS).

Chaque représentant associé peut, en cas d'empêchement, être remplacé par un suppléant désigné dans les mêmes conditions que le titulaire.

## **3. Réseau national de référents territoriaux**

Chacune des Parties prenantes identifie un réseau national de référents territoriaux compétents dans les différents domaines des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.

## **4. Comité de suivi de la convention nationale**

Les représentants permanents et associés se réunissent, en tant que de besoin et au moins une fois par an, au sein d'un comité de suivi afin de répondre aux objectifs de la présente convention. Ce comité de suivi est chargé :

- de promouvoir les relations entre l'enseignement scolaire et les fédérations aéronautiques et sportives afin de favoriser le développement de la culture scientifique et technique dans les domaines de l'aéronautique et de l'espace et la connaissance des métiers de ces domaines ;
- d'apporter, en tant que de besoin, une expertise :
  - sur les contenus des programmes d'enseignement préparant au BIA et au CAEA,
  - sur les sujets des épreuves des examens du BIA et du CAEA,
- de favoriser l'implication des établissements d'enseignement à des compétitions, challenges, concours, rassemblements en rapport avec les activités de l'air et de l'espace ;
- d'informer et de conseiller les référents régionaux, dont la liste est tenue à jour par le comité de suivi ;
- d'établir un bilan annuel qualitatif et quantitatif de la mise en oeuvre de la présente convention et de préconiser des actions (établissement d'un rapport annuel comprenant les statistiques détaillées).

La présidence du comité de suivi est assurée, en fonction de l'objet principal de la réunion, par le représentant permanent de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), ou de l'inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) ou de la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Le secrétariat du comité de suivi est assuré par un représentant permanent du CNFAS.

## **2. Groupes de coordination académique**

### **3.1. Missions du CIRAS**

Un groupe de coordination est créé dans chaque académie. Il est placé sous l'autorité du recteur.

Ce groupe de travail, dénommé CIRAS (comité d'initiation régional à l'aéronautique et au spatial), développe et coordonne les activités d'initiation à la culture des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.

Il favorise et soutient le développement des enseignements préparant au brevet d'initiation aéronautique (BIA) au profit des élèves et au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique (CAEA).

### **3.2. Composition du CIRAS**

Le CIRAS est composé :

- du recteur ou de son représentant ;
- du coordonnateur académique pour le CIRAS ;
- d'un représentant régional de la DGAC ;
- d'un formateur de l'académie titulaire du CAEA, désigné par le recteur ;
- de quatre représentants au maximum des présidents des comités régionaux des fédérations aéronautiques et sportives.

Le CIRAS pourra solliciter ponctuellement toute personne compétente dans un ou plusieurs domaines des sciences et techniques aéronautiques et spatiales.

### **3.3. Le coordonnateur académique**

Le recteur nomme un coordonnateur académique pour le CIRAS. Son rôle, défini dans une lettre de mission, consiste notamment à :

- favoriser et promouvoir les activités d'enseignement de sciences et techniques dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace développées par les formateurs préparant au BIA ;
- aider les établissements :
  - o à mettre en place un enseignement de sciences et techniques dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace préparant au BIA,
  - o à établir des partenariats conventionnés avec des structures, membres des fédérations affiliées au CNFAS,
- animer le réseau des formateurs préparant au BIA ;
- assurer, dans le cadre du plan académique de formation et en adéquation avec les priorités académiques, la mise en place d'actions de formation continue des formateurs préparant au BIA ;
- assurer une mission d'expert de l'enseignement de sciences et techniques dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace auprès de la division des examens et concours dans cadre de l'organisation et de la correction des épreuves du BIA et du CAEA ;
- assurer les relations avec les partenaires extérieurs.

## **3. Conventions de partenariats académiques ou locaux**

Des conventions de partenariat, au niveau académique ou local, favorisant les relations des établissements scolaires avec les acteurs locaux du secteur de l'aéronautique et de l'espace, pourront être signées entre le chef d'établissement et le dirigeant responsable d'une structure affiliée à une fédération membre du CNFAS.

Une convention type est proposée en annexe à la présente convention nationale.

## **4. Entrée en vigueur et durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de la date de la signature des Parties pour une durée initiale de quatre (4) ans.

A l'issue de chaque période de validité, elle peut être reconduite tacitement pour une nouvelle période de quatre (4) ans.

Elle peut être dénoncée six (6) mois avant la fin de chaque période de validité par l'une des Parties par lettre recommandée avec avis de réception adressée aux autres Parties.

## 5. Diffusion de la convention

La présente convention fera l'objet d'une diffusion auprès des représentants permanents et associés du comité de suivi de la convention nationale, des recteurs, des membres des CIRAS, des référents régionaux et du réseau de formateurs.

La présente convention pourra être complétée des procédures internes détaillées propres à chacune des Parties prenantes visant à la mise en application des dispositions réglementaires relatives au BIA et au CAEA.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le **18 MAI 2015**

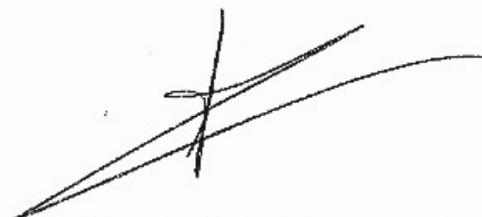
Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,



La directrice générale de l'enseignement scolaire

**Florence ROBINE**

Pour le conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS),



Le délégué général du CNFAS

**Dominique MÉREUZE**

Pour la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par délégation,



Le directeur général de l'aviation civile

**Patrick GANDIL**

Référence : Décret n° 2015-193 du 19 février 2015 relatif aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales

# Annexes

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## Ecole de pilotage

Entre,

**L' Etablissement** .....(*dénomination de l'établissement*)..... .....(spécifier EPLE ou autre)

représenté par ...(*nom du Chef d'établissement*).....chef de l'Etablissement scolaire (*nom et adresse*).....

après délibération du conseil d'administration en date du .....

et

**L' aéro-club** (*nom et adresse*).....

.....représenté par (*titre*).....affilié à la (*exemple : F.F.A. (Fédération Française Aéronautique)*).

### Article 1 : Modalités :

Les vols de découverte consistent en un ensemble de vols faits sur les avions exploités par l'aéro-club...(*dénomination de l'aéro-club*). Ces vols servent à illustrer les notions aéronautiques enseignées lors des cours du B.I.A. dispensés par l'Etablissement (*dénomination de l'établissement*).

Les élèves volontaires, sous la responsabilité de leurs représentants légaux, s'ils sont mineurs, peuvent bénéficier de ces vols. Ils assistent au déroulement du vol en tant que passagers seulement et ne doivent en aucun cas actionner les commandes de vol. En effet cette action relève de la seule responsabilité du commandant de bord.

### Article 2 : Droits et obligations de l'Etablissement.

L'Etablissement (*dénomination de l'établissement*) assurera un enseignement des sciences et techniques aéronautiques pour préparer les élèves volontaires au B.I.A. du lycée comme des autres établissements ayant passé une convention pour le déroulement des cours.

Il planifie en concertation avec l'aéro-club (*dénomination de l'aéro-club*) le calendrier des vols d'initiation destinés aux élèves volontaires.

Sur présentation d'un état des vols effectués, l'Etablissement paie les vols de découverte à l'aéroclub au prix forfaitaire de *(en chiffres et lettres)*..... par rotation.

### **Article 3 : Droits et obligations de l'aéroclub.**

L'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* assure les vols de découverte après accord du calendrier avec l'Etablissement *(dénomination de l'établissement)*.

Les vols de découverte ne peuvent se faire que sur les avions exploités par l'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)*. Tous les vols se font sur des aéronefs conformes à la réglementation aéronautique en vigueur et assurés par l'aéroclub.

L'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* engage sa responsabilité dès que les élèves participant aux Vols de découverte sont dans les avions qu'il exploite, conformément aux clauses des contrats d'assurance auxquels il a souscrit.

Les pilotes commandants de bord de ces vols, titulaires d'une licence de pilote avion et du diplôme du « Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (C.A.E.A) », membres de l'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* et agréés par lui, ainsi que tout pilote instructeur exerçant à l'aéroclub et agréé par lui, autorisés à effectuer les vols de découverte pour l'année scolaire 20.../20..., **effectueront les Vols de découverte sous la responsabilité du Chef Pilote de *(nom de l'aéroclub)*.**

A la fin des activités de vol sur avion, l'aéroclub *(dénomination de l'aéro-club)* fournit un état des vols effectués par les élèves volontaires à l'Etablissement *(dénomination de l'établissement)*.

### **Article 4 : Modification de la convention.**

Les deux parties se réservent la possibilité d'adjoindre à la présente convention, pendant la période d'application, tout avenant notamment pour modifier la liste des pilotes autorisés en annexe.

### **Article 5 : Durée de la convention et reconduction.**

Les vols de découverte ne peuvent avoir lieu qu'après signature de cette convention.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 20.../20....

Fait le.....à .....

Le Chef d'Etablissement

Le président de l'Aéroclub.....

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## entre établissements (Organisation des cours du BIA)

Entre,

**L' Etablissement** .....(*dénomination de l'établissement*)..... .....(spécifier EPLE ou autre)

représenté par *...(nom du Chef d'établissement).....* chef de l'Etablissement scolaire (*nom et adresse*)

.....  
après délibération du conseil d'administration en date du .....

et

**L' Etablissement** .....(*dénomination de l'établissement*)..... .....(spécifier EPLE ou autre)

représenté par *...(nom du Chef d'établissement).....* chef de l'Etablissement scolaire (*nom et adresse*).....

après délibération du conseil d'administration en date du .....

### Article 1 : Modalités :

Le conseil d'administration autorise les élèves du (*dénomination de l'établissement*) à suivre les cours du BIA au (*dénomination de l'établissement*).

### Article 2 : la nature des cours

- Formation théorique d'un volume horaire global minimal de 40 heures de cours
- Vols de découverte à l'aéroclub (*dénomination de l'aéro-club*)

### Article 3 : tarif

Le prix des vols est de ..... euros par rotation (*en lettre euros*) par rotation.

### Article 4 : autorisation parentale et liste des élèves

Une autorisation parentale est signée pour les activités pratiques en **annexe**.

Liste des élèves fournie par le proviseur.

**Article 5 : Durée de la convention et reconduction.**

Les cours et les vols de découverte ne peuvent avoir lieu qu'après signature de cette convention.

La présente convention est conclue à compter de la date de signature par les parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 20.../20....

Fait le.....à .....

Le Chef d'Etablissement

Le Chef d'Etablissement

## METIERS ET FORMATIONS AERONAUTIQUES DANS LA REGION PACA

Ecole de l'Air	<p>Base aérienne 701. 13661 SALON DE PROVENCE Tel. 04 90 17 61 36 <a href="http://www.ba701.air.defense.gouv.fr/">http://www.ba701.air.defense.gouv.fr/</a></p>
Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille	<p>Université Technopôle de Château Gombert 13451 Marseille cedex 20 Tel. 04 91 05 44 36 <a href="http://www.polytech-marseille.com">http://www.polytech-marseille.com</a></p>
IUT d'Aix en Provence - dépt Génie Mécanique Productique	<p><b>IUT</b> Avenue Gaston Berger 13625 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Tel. 04 42 93 90 38 <a href="http://www.iut.univ-aix.fr">http://www.iut.univ-aix.fr</a></p> <p>DUT GMP ( Génie Mécanique Productique) Licence professionnelle maintenance des systèmes pluritechniques aéronautiques.</p>
IUT de Salon de Provence	<p><b>IUT</b> 150 av. du Maréchal Leclerc - BP 212 13658 SALON DE PROVENCE Cedex Tel. 04 90 56 88 56 Fax 04 90 56 88 44 <b>Description formation initiale :</b> Licence professionnelle Informatique et électronique embarquées.</p>
Lycée Polyvalent Pierre Mendès France (public)	<p>Lycée technique / professionnel Avenue Yizhak Rabin - BP 60017 13471 VITROLLES Cedex Tel. 04 42 89 89 79 Fax 04 42 79 31 94</p>
Tremplin Formation - CFA des Hautes Alpes	<p>CFA 10, route de Graffinel 05000 GAP Tel. 04.92.53.98.00 Fax 04.92.51.57.29 Email : <a href="mailto:cfatremplininformation.05@wanadoo.fr">cfatremplininformation.05@wanadoo.fr</a> <a href="http://assoc.wanadoo.fr/cfatremplininformation">http://assoc.wanadoo.fr/cfatremplininformation</a></p>

## METIERS ET FORMATIONS AERONAUTIQUE

<p><b>Aeroemploiformation</b> Spécialisé dans les métiers de l'aéronautique, l'enseignement, la formation et les écoles de l'industrie aérospatiale. <b>Observatoire des métiers</b></p>	<p><a href="http://www.aeroemploiformation.com/">www.aeroemploiformation.com/</a>  <a href="http://www.observatoire-metiers-aerien.fr/">www.observatoire-metiers-aerien.fr/</a></p>
--	---

## Evaluation du dispositif :